



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية
السكوتارية
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN**

Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa * ادیس ابابا

CM/1420 (XIV)

ORIGINAL : FRANCAIS

CONSEIL DES MINISTRES
QUARANTE-CINQUIEME SESSION ORDINAIRE
ADDIS ABEBA - ETHIOPIE
23 - 28 FEVRIER 1987

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA
SITUATION AU MOYEN-ORIENT



CM/1420

MICROFICHE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LASITUATION AU MOYEN ORIENT

1. Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa quarante-quatrième session ordinaire à Addis Abéba, du 21 au 26 juillet 1986, a examiné le rapport du Secrétaire Général sur la situation au Moyen-Orient contenu dans le document CM/1388 (XLIV) et a adopté la résolution CM/Res.1057 (XLIV) après un long débat au cours duquel les membres du Conseil ont tous reconnu qu'il y a une recrudescence de la violence dans la région.
2. La période que couvre le présent rapport n'a pas connu de développement positif comme l'espérait le Conseil, malgré les efforts déployés par les dirigeants arabes et africains au sein des instances internationales.
3. La situation au Moyen-Orient a suscité de vives préoccupations et fait l'objet de discussions à l'Assemblée Générale des Nations Unies. En effet, dans son rapport à la quarante-unième session ordinaire de l'Assemblée Générale, le Secrétaire Général des Nations Unies a qualifié d'alarmante l'absence de tout processus actif de négociations de paix au Moyen-Orient. Il s'est déclaré particulièrement préoccupé devant les intentions du régime sioniste d'Israël de procéder à l'implantation de nouvelles colonies dans les territoires occupés. Soulignant que la situation dans la région reste hautement explosive, le Secrétaire Général des Nations Unies a déclaré qu'il existait un grave danger de voir un conflit majeur éclater à nouveau au Moyen-Orient si l'impasse actuelle dans le processus de paix persiste.
4. Le processus de paix, à l'heure actuelle, passe nécessairement par l'organisation d'une Conférence Internationale de paix sur le Moyen-Orient. L'on se rappèlera que la convocation de cette Conférence avec la participation des quinze membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies et des parties au conflit israélo-arabe, dont l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) avait été demandée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1983. L'idée qui en était restée lettre morte a néanmoins évolué depuis, puisqu'on évoque maintenant la participation des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité.
5. Aussi, l'on peut se réjouir de ce que les entretiens bilatéraux de nombreuses délégations à la quarante-unième session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies ont dans une large mesure porté sur la possibilité de la convocation d'une Conférence Internationale de paix au Moyen-Orient. Les Ministres des Affaires Etrangères de six pays arabes (Arabie Saoudite, Egypte, Jordanie, Irak, Oman et Syrie) ont en effet discuté, le 1er octobre 1986 avec le Secrétaire d'Etat Américain de la nécessité d'une Conférence Internationale pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient.
6. Israël acceptera-t-il de négocier? La question reste posée. Il faut cependant indiquer qu'à l'issue du Sommet Egypto-Israélien d'Alexandrie (Egypte) en Septembre dernier, le premier Ministre Israélien a, pour la première fois, répondu oui à la tenue d'une Conférence Internationale tout en précisant qu'il faut s'entendre, au préalable, sur la forme et les participants de ladite Conférence. Allusion est faite ici à la participation de l'OLP et de l'Union

Soviétique, car le Président de la Commission parlementaire des Affaires Etrangères et de la Défense d'Israël a déclaré, à l'issue de ce Sommet d'Alexandrie qu'Israël serait disposé à lever son opposition à la participation de l'Union Soviétique à une Conférence Internationale, à laquelle seraient théoriquement conviés les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité, dans l'espoir que Moscou accepterait de modifier sa position à l'égard des Juifs d'URSS et de l'Etat d'Israël. La position d'Israël a toujours été qu'il n'était pas question que l'URSS joue le moindre rôle dans le processus de paix au Moyen-Orient tant qu'elle n'aurait pas renoué ses liens diplomatiques avec l'Etat Hébreu, liens rompus en 1967.

7. Pendant que les négociations bilatérales se poursuivent pour aboutir à la tenue de la Conférence Internationale, Israël poursuit, au mépris des règles élémentaires du Droit International, sa politique d'agression au Moyen-Orient, ce qui inquiète sérieusement la Communauté Internationale et singulièrement les communautés arabe et africaine. Lors de la rencontre entre le Président Mubarak d'Egypte et le Roi Hussein de Jordanie à la fin du mois d'Août 1986, les conversations ont porté sur les récents développements de la situation au Moyen-Orient ainsi que les démarches des parties sur le processus de paix dans la région, aussi bien en ce qui concerne la cause paléstinienne que la situation dans les territoires occupés.
8. Le groupe africain aux Nations Unies, de son côté, ne ménage aucun effort, pour faire adopter les différentes résolutions sur la situation au Moyen-Orient, la question palestinienne et sur la dangereuse politique d'armement de l'Etat Hébreu. En Novembre 1986, la principale Commission Politique de l'Assemblée de l'ONU a adopté, au grand dam des Etats-Unis et d'Israël, une importante résolution engageant le Conseil de Sécurité à enquêter sur les activités nucléaires d'Israël et sur la collaboration que lui apportent en ce domaine d'autres Etats, partis ou institutions. Ce texte, mis au point par vingt Etats arabes, reprend pour l'essentiel le contenu des résolutions adoptées au cours des dernières années. Approuvée par 92 voix contre 2 (Etats-Unis et Israël) et 42 abstentions, la résolution condamne à nouveau Israël pour son refus de renoncer à la possession d'armes nucléaires et demande au Conseil de Sécurité de veiller à ce que Israël respecte, pour l'ensemble de ses installations nucléaires, les directives de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA).
9. Dans le contexte de la situation qui prévaut au Moyen-Orient, il faut signaler que la Syrie fait également l'objet de pressions américaines et européennes, à la suite des accusations portées contre elle par la Grande-Bretagne dans l'Affaire Indawi.
10. Les mesures adoptées à Londres le 10 novembre 1986 par les Ministres des Affaires Etrangères de la Communauté Economique Européenne (CEE) contre la Syrie ont été qualifiées d'injurieuses par la Ligue des Etats Arabes qui estime que la déclaration des douze a davantage sacrifié aux impératifs de la solidarité qu'aux strictes exigences de l'objectivité.
11. Le Secrétaire Général de la Ligue souhaite que la CEE réexamine sa position dans le souci de lever tout obstacle pouvant entraver les rapports entre les deux communautés. Rappelant la position arabe dans une communication adressée à la CEE le 6 Novembre 1986 et dont le contenu n'a pas été rendu public à Tunis, le Secrétaire Général de la Ligue a mis en garde la Communauté Economique Européenne contre toutes les mesures susceptibles d'envenimer le climat des rapports euro-arabes.

12. La Grande-Bretagne a rompu ses relations diplomatiques avec la Syrie et l'Allemagne Fédérale a réduit le nombre du personnel diplomatique syrien à Bonn à la suite du procès du Cousin Indawi dans l'attentat de Berlin-Ouest. Les Etats-Unis, quant à eux, ont annoncé le 14 novembre 1986, une série de sanctions contre la Syrie en décidant de restreindre encore davantage les exportations vers la Syrie de tout matériel notamment d'ordinateurs et d'équipement de communication liées à leur sécurité.

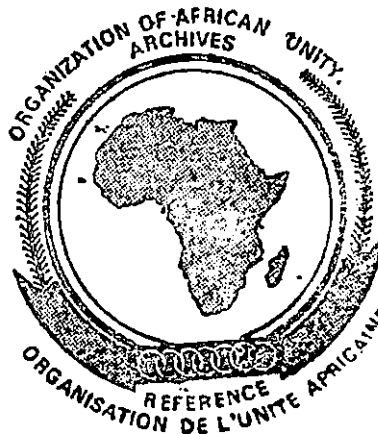
13. Ces mesures comprennent également l'arrêt de ventes d'avions, d'hélicoptères et de pièces détachées. Les missions diplomatiques américaines et syriennes seront réduites dans les deux pays, les visites de haut niveau supprimées, de même que les crédits de l'Import-Export Bank. L'Accord aérien entre les deux Etats sera dénoncé et les Etats-Unis ont demandé aux compagnies pétrolières américaines (essentiellement les sociétés Pecten-Syria, filiale de Shell-USA et Marathon-Oil) opérant en Syrie de quitter le pays. On assiste manifestement à une tentative d'isolement de la Syrie.

14. L'autre point chaud du Moyen-Orient est la région du golfe où sévit, depuis 1980, une guerre d'une atrocité indicible. La guerre Iran-Irak, après une relative accalmie, a repris et l'on se pose la question de savoir si l'on s'achemine vers une nouvelle guerre des villes avec toutes les ruines qu'elle entraîne. Tout porte à le croire si du moins on se réfère aux communiqués militaires des deux belligérants ces derniers mois.

15. La poursuite et l'extention de cette guerre et ses incidences sur la région représentent de graves dangers pour le monde arabe, ont affirmé le Président Mubarak d'Egypte et le roi Hussein de Jordanie lors de leur rencontre citée plus haut. Ils ont estimé que la dégradation de la situation dans le monde arabe était imputable à ses divisions et que la coordination interarabe était indispensable pour faire face aux dangers qui guettent ce monde.

16. Le Moyen-Orient, point de jonction entre l'Afrique, l'Europe et l'Asie, est d'une importance stratégique évidente et doit retrouver la paix. Pour qu'une paix durable s'installe dans la région, il faut la participation effective de toutes les parties concernées y compris l'OLP à la négociation sur l'épineuse question du Moyen-Orient.

17. Le Secrétaire Général continuera de suivre l'évolution de la situation et présentera un rapport au prochain Conseil des Ministres.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1987-02-28

Report of the Secretary-General on the Middle East Situation

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/10347>

Downloaded from African Union Common Repository